



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2021**

*

*

*

*

Le vingt-six mai deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur PECOUL*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 19 mai 2021 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Aménagement d'une voie verte sur la RD 2029 : attribution des marchés de travaux
- 2 – Convention pour l'aménagement de la RD 2029 sud et sa cession à la Commune par le Département du Puy de Dôme à l'issue de travaux
- 3 – Réfection d'un terrain de sport naturel et création d'un terrain synthétique au parc sportif
- 4 – Ancienne manufacture des tabacs de Riom : acquisition de parcelle

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLEST, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LAURENT (jusqu'à la question n° 3), LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. PAILLONCY, RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal, absent

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Elodie ACKNIN*

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Boris BOUCHET* pour la question n° 4

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Charles BRAULT*

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Pierre PECOUL*

M. Pierrick VERMOREL, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à *Pierre CHASSAING*

< > < > < > < > < > < > < > >

Madame Elodie ACKNIN ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 10 mai 2021. Après les présentations des travaux du service des Urgences du Centre Hospitalier Guy Thomas et des travaux de la RD 2029, l'ordre du jour a été abordé.

1 – AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE SUR LA RD 2029 : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapporteur : *Evelyne VAUGIEN*

La restructuration de la RD 2029, entre le carrefour Bardon et celui du lycée Pierre Joël Bonté, a été initiée dans le dernier trimestre 2019 en vue d'introduire un espace sécurisé pour les modes actifs (vélos, piétons...).

En vue de la seconde phase de la restructuration de la RD 2029, une procédure adaptée a été lancée début mars 2021.

L'ambition de cette seconde phase est de créer un espace multifonctionnel paysager de qualité sous forme de parc linéaire de 1.25 km de long avec des espaces de dilatation pour intégrer des usages spécifiques et mettre en valeur les atouts cachés du site (eau...), etc...

Au terme de la procédure, la Commission des Marchés à Procédure Adaptée qui s'est réunie le 17 mai, a proposé d'attribuer les marchés à :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	Tranches	Montant € HT
01	VRD	Groupement EUROVIA / SER	Tranche ferme	1 239 628.40
			TO1 Raquette du Couriat	50 375.50
			TO2 Tronçon Batignolles Sud/Est	29 357.30
			TO3 Tronçon Batignolles Nord/Est	32 109.75
			TO4 Fourniture et pose de modules WORKOUT	36 003.25
			Total	1 387 474.20
02	Espaces verts	Groupement IDVERDE / TREYVE	Tranche ferme	495 000.00
			TO1 Raquette du Couriat	4 031.50
			TO2 Tronçon Batignolles Sud/Est	8 165.42
			TO3 Tronçon Batignolles Nord/Est	6 559.87

			TO4 Regarnissage en pailis N+2 (superficie TF+TO1+TO2+TO3)	6 059.00
			Total	519 815.79
03	Renaturation	SENEZE CHARRIOT	Tranche ferme	71 282.50
04	Maçonnerie pierre sèche	MACHEFFE	Tranche ferme	59 410.00
05	Maçonnerie	E. BALTAZAR	Tranche ferme	136 409.00
06	Mobilier Urbain	SINEU GRAFF	Tranche ferme	98 360.00
07	Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore	EIFFAGE	Tranche ferme	404 085.00
			TO1 Création d'un comptage cycle piéton	21 990.00
			TO2 Réaménagement du trottoir Nord/Est du tronçon Batignolles	11 271.00
			TO3 Création d'un point WIFI public (tronçon Couriat)	7 203.75
			TO4 Raquette du Couriat	15 383.50
			Total	459 933.25
08	Marquage routier	SIGNATURE	Tranche ferme	51 220.27
09	Serrurerie	SENEZE CHARRIOT	Tranche ferme	7 357.50
Total				2 791 262.51

➔ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'attribution des marchés aux entreprises susmentionnées.**
Interventions de Mme LYON, MM. RESSOUCHE, BOUCHET et PECOUL.

2 – CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 2029 SUD ET SA CESSION A LA COMMUNE PAR LE DEPARTEMENT DU PUY DE DOME A L'ISSUE DE TRAVAUX

Rapporteur : Anne VEYLAND

La restructuration de la RD 2029 entre le carrefour de Bardon et celui du lycée Pierre Joël Bonté a été initiée dans le dernier trimestre de 2019 en vue d'introduire sur cette voie express à deux fois deux voies un espace sécurisé pour les modes actifs (vélos, piétons, etc.).

Les objectifs poursuivis par cette opération d'urbanisme tactique étaient :

- Une circulation des véhicules apaisée en agglomération (50 km / heure) ;
- Le report du trafic de transit vers la rocade de contournement de la Ville ;
- Une possibilité de circulation sécurisée pour les modes actifs entre plusieurs équipements générateurs de mobilité ;
- Un effacement de la coupure urbaine créée par la voie express entre les quartiers ;

Suite au retour positif des usagers, la phase 2 de cette opération, annoncé dès sa mise en œuvre initiale, a comme objectif de pérenniser cet itinéraire pour les modes actifs par des aménagements et une signalétique adaptée pour dissocier les flux de modes actifs qui ne cohabitent pas toujours aisément (vélos, piétons, poussettes, PMR, etc.) et au-delà, d'améliorer la qualité urbaine et d'usage de cette entrée de ville notamment par l'exploitation des surlargeurs. L'ambition est de créer sur ces dernières un espace multifonctionnel et paysager sous forme de parc linéaire avec des espaces de dilatation pour intégrer des usages spécifiques et mettant en valeur les atouts cachés du site (cours d'eau, jardins ouvriers, zone humide, vues lointaines).

Le démarrage des travaux de cette opération est prévu à l'été prochain pour se terminer début 2022.

En prévision de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, une convention doit être signée avec le Département, actuel propriétaire de la voie. Cette convention a pour objet de :

- Définir et valider les conditions de réalisation et de financement du projet ;

- Prévoir la cession du tronçon cohérent de la RD 2029, entre le PR 2+350 et le PR 4+650 (rond-point de Mirabel).

Par ailleurs, la convention prévoit, dès sa signature effective, la cession à la Commune du tronçon de la RD 986 situé entre le passage à niveau du Champ d'Ojardias et la limite de commune avec Mozac. Des travaux de réfection de chaussée ont en effet été conduits en 2018 sur ce tronçon de voirie, sans que la cession à la Commune ne soit réalisée.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les conditions de cession à la Commune de la partie de la RD 2029 située entre le PR 2+350 et le PR 4+650 ainsi que de la partie de la RD 986 située entre le PR 0+000 et le PR 0+535 telles que présentées dans la convention.**

3 - REFECTION D'UN TERRAIN DE SPORT NATUREL ET CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE AU PARC SPORTIF DU CERREY : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX - RETIRE

4 - ANCIENNE MANUFACTURE DES TABACS DE RIOM : ACOUSITION DE PARCELLE

Rapporteur : Anne VEYLAND

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments de l'ancienne manufacture des tabacs située place Eugène Rouher à Riom, la réalisation d'emplacements de stationnements pour les véhicules était prévue sur la parcelle contiguë au site, cadastrée BK n°493 d'une surface de 4279 m², et propriété de la SCI Ilot Nord. Ces emplacements n'ont pas été réalisés à l'heure actuelle.

Suite à l'annonce de l'installation des ateliers Hermès dans la dernière partie de l'ancienne manufacture encore vacante, il est nécessaire de réaliser des places de parkings supplémentaires.

Cependant, une partie d'une surface de 1 557 m² de la parcelle BK n°493 est concernée par le PPRI et classée en zone inondable. Elle contient également un bâti ancien à préserver. Cette partie ne peut donc être aménagée en places de stationnements.

Il a été convenu avec la SCI Ilot Nord que la Commune acquiert à l'euro symbolique cette portion de la parcelle BK n°493, afin de la réaménager selon étude ultérieure.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition d'une portion de 1 557 m² de la parcelle BK n°493 appartenant à la SCI Ilot Nord.**

Interventions de M. PECOUL.

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 27 mai 2021

Le Maire,

Pierre PECOUL

